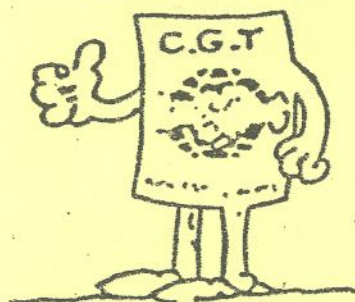


SNTRS



informations

**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins
57, avenue d'Italie - 75013 PARIS - Tél. 585.44.44
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : A. MONTINTIN

NUMERO 5

25 FEVRIER 1985

S.N.T.R.S.-I.N.F.O.

FLASH

- AUX SECRETAIRES DE SECTIONS
- AUX SECRETAIRES REGIONAUX
- AUX MEMBRES DE LA CE

INSERM

CNRS

INSERM et CNRS

Spécial Inserm

PAGE 2-3

LES ACTIONS A ENTREPRENDRE.
DERNIERE MINUTE...

PAGE 4

TITULARISATION SANS PRIME ?

PAGE 5

ACTION SUR LES PRIMES.

PAGE 6

RESULTAT ELECTION AU C.S.C.R.INSERM.

PAGE 7

LE NOUVEAU STATUT ET LES "EXPERTS".

PAGE 8

CARTES ET COTISATIONS 1985.

• Calendrier

- 25 FEVRIER 14 h
- 28 FEVRIER
- 1 MARS
- 7 MARS 9 h
- 7 MARS 14 h
- 8 MARS
- 4 AU 7 MARS
- 11 au 15 MARS

Réunion des élus CAES INSERM
Bureau INSERM
JOURNEE D'ETUDE "Politique Scientifique"
Réunion des Elus SNTRS aux CSS
Réunion du Collectif Administratifs
Réunion du groupe d'Experts "Traitement de données"
Réunion de la CSS 3
Réunion de la CSS 1.

Les actions à entreprendre...

• Statut

La dernière CE du Syndicat et le CSN des 24 et 25 Janvier ont fixé les actions immédiates à décider avec le personnel pour améliorer le statut. L'une d'entre elles concerne le problème majeur soulevé par la non-connaissance du devenir des primes : il faut mettre à profit la période des 6 mois de réponse pour faire agir les ITA. Une des formes d'actions proposée est la lettre individuelle à envoyer au Directeur Général de l'INSERM que vous trouverez dans ce numéro...

Pour ce qui est des Administratifs plus particulièrement, nous rééditons ici la pétition parue dans un précédent SNTRS-INFO. A diffuser et faire signer largement !

Le syndicat va être conduit dans les semaines à venir à négocier avec la Direction de l'INSERM sur l'organisation des concours, la définition des BAP et des métiers. Le Bureau INSERM a décidé de réunir nos "experts" dans les BAP proposées l'année dernière par la Direction afin de réfléchir aux métiers par niveau de qualification et aux fiches d'emploi-type que nous pourrions proposer. Dans la Branche TECHNIQUES DE LA RECHERCHE, nous avons constitué 4 groupes correspondants aux 4 sous-thèmes (Cf Article le nouveau statut et les "Experts". 2 autres groupes pour les 2 autres Branches : TRAITEMENT DE DONNEES (réunion prévue le 8 Mars, GESTION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE DE LA RECHERCHE (réunion le 7 Mars à 14 h). Tous les militants et adhérents qui souhaiteraient apporter leurs idées et connaissances au syndicat seront les bien-venus. Qu'ils se fassent connaître !...

• Résultat des Elections au C.S.C.R.I.

(voir tableau page 6)

Le collège électoral des ITA était différent de celui des dernières élections (CLHS) dépouillées par région : les ITA du CNRS et ATOS de l'Université travaillant dans des unités INSERM pouvant voter au CSCRI ; les Administratifs du siège étant exclus de l'élection...

Les résultats obtenus par le SNTRS-CGT sont cependant très préoccupants en comparaison des dernières élections, même si nous savons que la nature des consultations à but scientifique nous sont souvent défavorables.

EN ILE DE FRANCE : Nous perdons en nombre de voix (- 37 voix) et en nombre de points (- 4 %) sur les élections au CLHS. Le pourcentage de participation à ces élections est en diminution.

EN PROVINCE : Ce qui frappe le plus c'est le nombre de listes indépendantes : une nette organisation (nouvelle chez les ITA) et une très nette montée d'audience sur les précédentes élections scientifiques.

Il ne suffit donc pas de constater que les ITA ne s'intéressent pas aux élections scientifiques, mais bien de réfléchir aux moyens de leur faire percevoir que le

SNTRS-CGT a des propositions sérieuses en ce domaine et que les élus CGT peuvent jouer un rôle de défense du personnel dans ces instances.

• Suivi des décisions

Bien souvent la Section Nationale INSERM du SNTRS-CGT prend de bonnes résolutions, mais l'organisation du syndicat est telle que leur efficacité est pour le moins discutable dans la mesure où on n'en assure pas le suivi. Le Bureau INSERM a décidé de faire un point régulier (à chaque réunion de bureau, soit tous les 15 jours) sur le suivi des sections en ce qui concerne : les actions, pétitions etc... les rentrées de cartes et cotisations.

Pour améliorer notre activité vis à vis des Administratifs (et à la suite d'une demande pressante de la Section du Siège) nous avons -au cours de la réunion de bureau du 13 Février- réactivé le "COLLECTIF ADMINISTRATIF" mis en place à la suite du Congrès et qui n'avait pas fonctionné jusqu'à présent.

Il devra réfléchir au cours des semaines à venir : à l'organisation des concours dans le nouveau statut ; aux critères d'intégration des 2D ou Assistants-Ingénieurs, aux fiches d'emploi-type Administration de la Recherche (d'ores et déjà il a convoqué une réunion sur ce dernier point le 7 mars à 14 h). Il s'entoure de tout administratif désirant travailler pour assurer le suivi d'une action lancée -ex : rentrée de pétitions sur la prime-.

Il nous faudra aussi lancer une action avec les Administratifs pour que la liste d'experts nommés par le D.G. (et servant à constituer les jurys de concours) contienne des Administratifs.

• Echo des sections

VICTOIRE A L'A.R.C.

Pour la première fois depuis la création de l'association de la Recherche sur le Cancer (A.R.C.) un comité d'entreprise va être élu. Ceci grâce à l'action de la CGT et des personnels de l'ARC. L'élection a lieu le 28 Février à la suite d'une bataille de plus de 4 mois !...

Dernière minute.

A propos de la mise en place des C.S.C.R.I.

A Montpellier, détournement de l'esprit du Décret : le CSCRI a décidé pour ce qui est des unités non représentées par le Collège des Directeurs une procédure particulière. En effet, celles-ci auront la possibilité de faire coopter par le CSCRI un représentant et ceci de façon permanente.

Est-ce que cela voudrait dire que ceux qui se sont fait élire ne défendront dans le Conseil que les intérêts de leur propre unité ? Curieuse conception... Mais le problème semble bien être là puisque seule la représentante SNTRS-CGT a voté contre cette disposition.

Nous demandons à nos élus d'être vigilants et d'informer le Syndical national de toute proposition allant dans ce sens.

Pétition adressée à Monsieur le
Ministre de la Recherche et de la
Technologie

TITULARISATION SANS PRIME ?

Le dossier "Fiches d'information" sur le nouveau statut est parvenu aux agents de l'INSERM. Selon la Direction, les lettres recommandées nous proposant officiellement la titularisation devraient suivre sous peu.

Pourtant, nous ignorons toujours quelle sera notre prime ?

Les personnels administratifs se sont battus pendant des années pour obtenir le même régime de prime que leurs collègues techniciens et ingénieurs. Après Mai 1981, à la suite d'une pétition massivement signée, ils ont obtenu qu'un pas soit fait dans ce sens, bien qu'encore insuffisant et moins important qu'au CNRS.

Aujourd'hui, l'arrêté concernant le régime des primes dans le nouveau statut s'élabore sans nous ! IL SEMBLERAIT DE PLUS QU'IL NE CONCERNE PAS LES ADMINISTRATIFS.

Nous ne saurions tolérer qu'une telle hypothèse se confirme. Elle se traduirait par la remise en cause des primes que nous avons actuellement.

Les personnels administratifs soussignés demandent que le Ministère ouvre sans attendre la négociation sur le régime des primes.

La parité de la prime des administratifs avec celle de leurs collègues ingénieurs et techniciens est une mesure de justice. Personne ne le conteste. Il est temps de le confirmer par des actes.

NOM	PRENOM	LABO/SERVICE	SIGNATURE

Acton sur la prime

Voici la lettre que nous vous proposons de reproduire sous forme de lettre individuelle ou lettre-pétition.

NON :

Prénom :

Catégorie :

Laboratoire :

Le,

Monsieur le Directeur du Personnel et des
Affaires Sociales de l'INSERM
101, rue de Tolbiac
75 013 PARIS

Monsieur le Directeur,

J'ai pris acte de la sortie du décret n° 84-1206 paru au journal officiel du 28 décembre 1984.

J'ai bien reçu la lettre de Mr LAZAR, ainsi que le dossier l'accompagnant me précisant les grandes lignes du nouveau statut qui m'est proposé.

Vous allez me demander de choisir entre l'ancien et le nouveau statut, mais je n'ai, à ce jour, aucune indication sur le maintien ou non du régime indemnitaire des primes.

Il va de soi que la suppression, ou même, une baisse de ma prime semestrielle, pèsera lourd dans le choix que je vais avoir à faire.

Il me sera en tous cas impossible de répondre à la lettre recommandée que vous allez m'envoyer tant que mes informations seront incomplètes.

Je souhaite ardemment, pour ma part, une amélioration du régime des primes et ne peux imaginer de subir une perte en ce domaine. (1)

En espérant une réponse rapide de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

SIGNATURE,

(1)

En ce qui concerne les administratifs = possibilité -vu leur problème particulièrement aigu- de rajouter la phrase suivante :

"De plus, je suis administratif et je demande la parité de ma prime avec celle des techniciens".

Résultats Election Du Conseil Scientifique Régional INSERM.

REGION	INSCRITS	VOTANTS	EXPRIMES	SGEN	SNIRS	DIVERS
LYON		197	181	141 (78%) 3 sièges	40 (22%) 1 siège	-
LILLE	160	124	120	-	48 (41%) 1 siège	INDEPENDANTS 49 (41 %) 2 sièges Soutien carrière ITA 22 (18 %) 1 siège
MARSEILLE NICE		144	131	79 (60%) 2 sièges	52 (40%) 1 siège	-
STRASBOURG	150		102	44 (43%) 2 sièges	25 (25%) 1 siège	33 (32%) 1 siège SNPTES
MONTPELLIER	140		96		33 (34 %) 1 siège	INSERM LANGUE- DOC-ROUSSILLO 63 (66 %) 3 sièges
TOULOUSE			73	Total des points de chaque élu : SNIRS _____ ESTEVE 279 CFDT _____ CREMER 241 Sans _____ DARMANA 212 étiquette) _____ BLANC 281		
BORDEAUX				1 siège	-	INDEPENDANTS 1 siège SNIRS 2 sièges
NANCY						
ILE DE FRANCE	1908	1071	1023	524 (52%) 2 sièges	250 (24%) 1 siège	249 (24%) 1 siège CFTC

Le nouveau Statut et les "Experts".

Un des changements importants dans l'évaluation des ITA que va introduire notre nouveau statut est que les concours ainsi que l'évaluation périodique seront organisés par Branche d'Activité Professionnelle (B.A.P.). Dans l'état actuel des discussions, trois B.A.P. seraient prévues à l'INSERM :

1/ TECHNIQUES DE LA RECHERCHE

- techniques et expérimentation sur matériel vivant et animaliers,
- techniques biologiques,
- technologies biomédicales GBM et tous les métiers concourant à l'utilisation et l'élaboration de matériels (électronicien, micro-informatique, mécaniciens)
- recherche chimique,

2/ TRAITEMENT DE DONNEES

- informaticiens,
- épidémiologie, biomathématiques, socio-économie, santé publique, ..

3/ GESTION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE DE LA RECHERCHE

- administration,
- communication, documentation,
- activités sociales,
- services techniques généraux

Une réunion Syndicats/Direction de l'INSERM est prévue fin Février afin d'approfondir cette question.

Un autre changement de taille est que les jurys de concours organisés par B.A.P. sont composés par un élu du collège C de la CSS concernée ainsi que d'au moins quatre experts. Ces experts seront choisis dans un "pool" que le Directeur général aura constitué par nomination.

Inutile de rappeler notre opposition totale à cette disposition, mais rappelons néanmoins que les propositions de la CGT (pour un système plus démocratique) se sont heurtées à l'opposition des autres syndicats.

A ce stade de l'évolution du processus, le SNTRS se propose néanmoins de faire parvenir au Directeur général des listes de propositions d'experts. En outre nous allons proposer au Directeur général que (comme au CNRS) il s'adresse aux directeurs d'unités afin qu'ils fassent aussi des propositions.

Nous appelons donc nos militants à nous faire parvenir des propositions de camarades et de personnes compétentes et souhaitant travailler en terme de reconnaissance de la qualification. Nous leur demandons également d'intervenir dans leurs conseils de laboratoires pour y faire des propositions allant dans le même sens.

Carte et cotisations 85 :
nous en sommes à 43%
de l'objectif ...

(objectif fixé au début des vacances de février)

La Commission Exécutive de Décembre avait fixé pour objectif de parvenir à ce que les syndiqués aient leur carte 85 en main au plus tard au début des vacances de Février.

Chacun a pu constater sur le terrain que tout retard pris au cours du premier trimestre est particulièrement difficile à résorber par la suite. Ce qui a des répercussions importantes sur la collecte des cotisations, voire sur le nombre d'adhérents.

Pour permettre à chacun de prendre la mesure de l'effort à faire, nous publions ci-dessous, un état des rentrées de cartes 85 en date du 14/2/85 exprimées en pourcentage du nombre total d'adhérents.

SECTIONS	TALONS 85/ADHERENTS 84	SECTIONS	TALONS 85/ADHERENTS 84
Isolés	68 %	Montrouge	0 %
Bicêtre	0 %	Necker	100 %
Brévanne	100 %	Orsay	83 %
Clamart	0 %	Pitié Salp.	60 %
Cl. Bernard	100 %	Siège	100 %
Cochin	0 %	St Louis	79 %
Cordeliers	84 %	Toulouse	0 %
Créteil	0 %	Le Vésinet	0 %
Lariboisière	0 %	Villejuif CC	50 %
Lille	38,5 %	Villejuif MB	100 %
Lyon	88 %	Villejuif ICIG	14 %
Marseille	0 %	Villejuif ARC	0 %
Montpellier	86 %		

Carte et cotisations 84 :
ce n'est pas fini ...

Toutes les cartes 84 et cotisations correspondantes ne nous sont pas encore parvenues. Cela constitue un lourd handicap pour la vie du syndicat qui n'en continue pas moins d'éditer et d'adresser des B.R.S. régulièrement à des adhérents qui ne le sont peut-être plus

URGENT SOLDER 84 URGENT SOLDER 84 URGENT SOLDER 84